

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE
FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET
MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-
LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-
DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-
D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

CHARTRE DE LA MUTUALISATION

Préambule

L'écriture de la présente charte résulte d'une volonté partagée des élus de s'engager sur un cadre de référence commun afin de porter un projet politique de mutualisation à l'échelle du territoire.

Cette charte vise l'appropriation concertée et la mise en débat de la consistance et des enjeux de la mutualisation pour le territoire du Grand Narbonne.

La nécessité d'avancer sur le processus de mutualisation doit répondre à la double condition de disposer du consensus le plus large possible entre les conseils municipaux et d'énoncer clairement une démarche de co-construction du dispositif.

La présente charte est un document d'engagements, visant à constituer un cadre de référence, en termes de principes généraux et de méthode, pour permettre d'étudier, décider et mettre en œuvre de nouveaux chantiers de mutualisation, lesquels devront s'inscrire dans un schéma et faire l'objet d'un rapport annuel de présentation au Conseil Communautaire. Le processus de mutualisation engagé sur le territoire de la Narbonnaise devra s'inscrire dans tout ou partie des objectifs généraux ci-après, objectifs qui énoncent notre vision commune de ce que nous voulons réaliser à travers la mutualisation et de la façon dont nous voulons que celle-ci soit conduite.

Notre vision commune

La recherche de synergies fortes entre les communes et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne au travers d'une organisation innovante et performante

Le renforcement et l'accompagnement de l'échelon communal dans l'exercice de ses missions de service public

Le développement de l'échelon intercommunal par la mise en œuvre du projet de territoire

La structuration des services et l'équité de traitement sur le territoire

La contribution à la maîtrise des dépenses publiques

Nos objectifs

- **améliorer le service rendu à l'usager** en développant, par la gestion en commun de moyens, **des politiques publiques ambitieuses** qui doivent concourir à l'affirmation d'un nouveau citoyen : **le citoyen communautaire**.
- **préserver la proximité et l'accessibilité des services**
- **renforcer le lien entre les collectivités du territoire** par la mise en commun et le développement des expériences, expertises et compétences de chacun, en acceptant le principe que la mutualisation puisse être à géométrie variable en fonction des besoins des communes, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites collectivités pour **développer des services optimisés** et équitables pour tous les habitants des communes du territoire. Il s'agira de :
 - s'appuyer sur les compétences des services municipaux pour les partager à l'échelle intercommunale
 - mettre à disposition des communes qui ne pourraient les assumer seules, des expertises et compétences créées et gérées dans le cadre communautaire
 - développer des compétences nouvelles pour le territoire susceptibles de bénéficier aux communes qui ne disposent pas de ces compétences et/ou qui en exprimeraient le besoin
- **maîtriser les dépenses publiques** en cherchant à mutualiser les activités effectuées de façon similaire et qui pourraient être optimisées si elles étaient exercées en commun
- **rationaliser les structures et décloisonner les organisations** en mettant en relief les problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune, voire plus vaste que le Grand Narbonne en tissant des **relations de travail en commun et de mutualisation avec les structures partenaires** (PNR et autres syndicats spécialisés, intercommunalités voisines, structures consulaires le cas échéant...).

Nos outils et nos méthodes

- **Un socle, le projet de territoire** : la mutualisation n'est pas une fin en soi ; c'est un outil au service du projet de territoire qui décrit les enjeux, les objectifs, et la stratégie de développement du territoire.
- **Une capacité de souplesse et d'adaptation** : la mutualisation doit être conçue comme un processus évolutif pouvant être à géométrie variable et reposant sur le principe du volontariat des collectivités qui y participent. Les réajustements et la réversibilité doivent être possibles en fonction des besoins et au regard d'une volonté d'expérimentation à visée collective, sous réserve de cohérence. Ainsi, toutes les communes ne sont pas obligées de participer à tous les dispositifs et peuvent s'engager diversement dans ceux-ci. Cependant, chaque commune s'engage à respecter le processus et le calendrier de toute mutualisation.
- **Un préalable : évaluer le besoin et analyser la pertinence.** Il convient de mutualiser en fonction de la pertinence des dispositifs qui sont étudiés au travers de critères d'efficacité et d'efficience de l'action publique, afin d'éviter l'effet mille-feuilles, l'alourdissement des coûts et de procédures, la perte de sens pour les citoyens et les agents des collectivités. Tout engagement dans un projet de mutualisation doit être systématiquement précédé des justifications du recours à celle-ci plutôt qu'au transfert de compétence ou à d'autres modes de partenariat, voire au fait de confier la gestion du service public concerné à des prestataires ou délégataires, ces processus n'étant ni concurrents ni exclusifs les uns des autres.
- **Une méthodologie inspirée de la conduite de projet** : Pour garantir le succès des mutualisations, il est impératif de s'appuyer sur une méthodologie commune déclinable pour tout projet de mutualisation, avec une formalisation des diagnostics/enjeux, objectifs/résultats, faisabilité/opportunité et indicateurs pour l'évaluation.
- **La lisibilité pour tous les acteurs** : pour que la mutualisation soit réellement partagée et sa mise en œuvre facilitée, les exigences de transparence, de communication et de respect de chacun des acteurs doivent être respectées.
- **Une intégration en amont des enjeux de gestion des ressources humaines** : il est impératif d'intégrer systématiquement la dimension ressources humaines au sein de chaque projet de mutualisation. Un diagnostic visant à recenser les effectifs, la diversité et la richesse des profils au sein des communes et de la communauté d'agglomération devra être réalisé car ils sont susceptibles, à un moment ou un autre, d'être impactés directement ou indirectement par les projets de mutualisation. Pour les élus comme pour l'encadrement, il faudra en effet répondre aux questionnements légitimes inévitablement soulevés par le processus de mutualisation à l'échelle du territoire. Il convient de souligner les opportunités et d'accompagner la mobilité le cas échéant. L'appropriation de la présente charte par l'ensemble des agents est, dans cette perspective, un socle méthodologique incontournable pour la suite du processus de mutualisation.

Les acteurs que nous mobilisons

Dans la continuité de la démarche déjà engagée sur le champ de la mutualisation et conformément aux principes de co-construction et de partenariat qui animent le projet communautaire depuis son origine, la mutualisation se construit au travers d'un processus concerté et co-élaboré selon une logique incluant des évaluations et correctifs intégrés aux travaux de différents groupes d'acteurs. La description du processus de réflexion/décision contient sa propre logique de régulation :

CYCLE ADMINISTRATIF

Les groupes de travail thématiques constitués de directeurs généraux des services et de techniciens experts des communes et du Grand Narbonne réalisent les analyses d'opportunité et de faisabilité des propositions de sujets de mutualisation (motifs / objectifs / formule juridique / impacts financiers / moyens / accompagnements nécessaires / critères et dispositifs d'évaluation / calendrier).

Le COTEC, instance qui réunit l'ensemble des directeurs généraux des services, consolide et réajuste l'ensemble des propositions des groupes de travail et contrôle la maturité technique des projets à soumettre aux élus. A l'issue du processus de décision, il assure la mise en oeuvre des actions et leur suivi opérationnel. Il propose les réajustements.

CYCLE POLITIQUE

Les commissions centralisent, priorisent et valident les propositions des comités de projets en garantissant le respect des règles, principes et critères inscrits dans la présente charte. Elles proposent les arbitrages sur les champs budgétaires et ressources humaines. Elles entérinent, à l'issue du processus de validation, les conventions et le bilan annuel.

Le bureau communautaire valide/amende ou renvoie les projets.

Le conseil communautaire vote les conventions d'application des projets de mutualisation, définit les orientations et projets, vote le rapport de mutualisation et valide le bilan annuel.

Tout au long du processus de travail, les Maires s'expriment sur l'ensemble des propositions, précisent le positionnement des communes sur les projets et proposent de nouvelles initiatives. **La conférence des Maires** est une instance privilégiée.

Le travail des différentes instances se déroule dans une logique de cycle qui se renouvelle de manière régulière et itérative, incluant bilans et évaluations, nourrissant et mettant en oeuvre l'ensemble des réajustements nécessaires.

Parallèlement, des rencontres régulières visant à renforcer la cohésion, les convergences et les réflexions partagées sur la mutualisation seront organisées sous la forme de formations et de séminaires, nourris d'apports internes et d'approches externes, à destination des directeurs généraux des services et des élus.

Notre engagement


En signant la présente Charte, nous, Maires et Président du Grand Narbonne, nous engageons et engageons nos services dans le processus de mutualisation et entendons affirmer que chacune de nos collectivités sera pleinement partie prenante.

La mutualisation telle que nous l'avons conçue aura en effet vocation à participer à la mise en œuvre et de l'actualisation de notre projet de territoire visant la construction d'un espace de coopération.

Nous actons que la présente charte pourra ainsi évoluer et être amendée par des décisions concordantes du Grand Narbonne et des communes membres.

ELUS	COMMUNE	SIGNATURE
Jacques Bascou	Président du Grand Narbonne	
Didier Aldebert	Maire de Vinassan	
Yves Bastié	Maire de Sallèles-d'Aude	
Marie Bat	Maire de Bages	
Jacques Blaya	Maire de Bizanet	
Didier Bousquet	Maire de Raïssac-d'Aude	
Alain Bouton	Maire de Treilles	
Roger Brunel	Maire de Portel-des-Corbières	
Didier Codorniou	Maire de Gruissan	
Claude Codorniou	Maire de Moussan	
Georges Combes	Maire de Ginestas	

Gérard Cribaillet	Maire d'Ouveillan	
Bernard Devic	Maire de Caves	
Viviane Durand	Maire de Sainte-Valière	
Alain Fabre	Maire de Bize-Minervois	
Jean-Paul Fauran	Maire de La Palme	
Catherine Gouiry	Maire de Peyriac-de-Mer	
Joël Hernandez	Maire de Saint-Nazaire-d'Aude	
Guillaume Héras	Maire de Saint-Marcel-sur-Aude	
Michel Jammes	Maire de Sigean	
Gérard Kerfyser	Maire d'Armissan	
Aimé Laffon	Maire de Marcorignan	
Christian Lapalu	Maire de Ventenac-en-Minervois	
Gilles Laur	Maire d'Argeliers	
Henri Martin	Maire de Port-la-Nouvelle	
Fabienne Martinage	Maire de Mirepeïsset	
Éric Mellet	Maire de Montredon-des-Corbières	

Didier Mouly	Maire de Narbonne	
Marcel Tubau	Maire de Pouzols-Minervois	
Alain Perea	Maire de Villedaigne	
Jacques Pociello	Maire de Cuxac-d'Aude	
Michel Py	Maire de Leucate	 Le Maire, Michel PY
Jean-Luc Rivel	Maire de Salles-d'Aude	
Édouard Rocher	Maire de Coursan	
Gérard Schivardi	Maire de Mailhac	
Guy Sié	Maire de Fleury d'Aude	
Marie-Christine Théron-Chet	Maire de Roquefort-des-Corbières	
Magali Vergnes	Maire de Névian	



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Application agréée E-legalite.com

011-211102025-20170325-2017_001_5_7-DE